

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance publique du 4 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre février, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montaigu – Salle des Mariages, Place de l'Hôtel de Ville à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Date d'affichage de la convocation : 29 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Quorum : 7

Étaient présents : Isabelle BLAINEAU – Cécilia GRENET – Laëtitia PAVAGEAU – Etienne COLMARD – Béatrice GOIN – Pascal LEVEILLER

Étaient représentés : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Maryvonne DEL PINO a donné pouvoir à Laëtitia PAVAGEAU

Étaient absents excusés : Gilbert FOURNIER – Sylvie POUPARD – Dominique TOLLEC

Était absente : Marie-Bénédicte BOUCLIER

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Assistaient également à la réunion : Solène DA CUNHA-RADENAC, Directrice de la Santé et des Solidarités – Véronique BELLANGER, Responsable Action Sociale, France Service – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°20260204_01

Subventions aux associations à vocation sociale – Programme 2026

Par ses fonctions de membre de l'Union des Anciens Combattants de Boufféré, Monsieur Dominique TOLLEC sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.

Madame le Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montaigu-Vendée que les demandes de subvention des associations à vocation sociale réceptionnées au titre de l'année 2026 ont été étudiées selon certains critères d'attributions et en fonction de leur rayonnement sur le territoire communal.

Elle rappelle que l'octroi de certaines subventions est défini comme tel :

- Attribution d'un montant de 2 € par adhérents habitant Montaigu-Vendée aux associations d'animation des aînés,
- Attribution d'une somme forfaitaire de 1 000 € par comité de loisirs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la commune, à laquelle il est ajouté une somme forfaitaire conditionnelle de 500 € versés sous réserve d'en faire la demande auprès du CCAS de Montaigu-Vendée.

Elle précise que le total de l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations à vocation sociale, au titre de l'année 2026, s'élève à 18 685 €, dont 2000 € en conditionnel et se décompose de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19 FEV. 2026

ID : 085-200081123-20260204-DEL20260204_01-DE

SUBVENTIONS SOCIALES		COMMUNE DELEGUÉE	SUBVENTION 2026
Animation des seniors			9 220 €
Club la Joie de Vivre	Boufféré		320 €
Génération Guyonnes	La Guyonnière		296 €
Club de l'Amitié	Montaigu		208 €
Service rencontres, jeux et loisirs (anc. Club de l'Âge d'or)	Saint-Georges-de-Montaigu		206 €
Club Soleil d'Automne	Saint-Hilaire-de-Loulay		190 €
CROAA (Comité Récréatif pour l'Organisation de l'Animation des Aînés)*	Boufféré		1 500 €
Comité de Loisirs la Maisonnée*	La Guyonnière		1 500 €
Comité de Loisirs le Repos*	Montaigu		1 000 €
Comité de Loisirs Agora*	Montaigu		1 000 €
Association Loisirs du Val des Maines*	Saint-Georges-de-Montaigu		1 500 €
Comité de Loisirs la Peupleraie*	Saint-Hilaire-de-Loulay		1 500 €
Devoir de mémoire			1 375 €
Union Nationale des Combattants	Boufféré		150 €
Union Nationale des Combattants	La Guyonnière		150 €
Union Nationale des Combattants	Montaigu		550 €
Union Nationale des Combattants	Saint-Georges-de-Montaigu		150 €
Union Nationale des Combattants	Saint-Hilaire-de-Loulay		150 €
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants	Montaigu		150 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	Montaigu		75 €
Actions sociales locales			5 840 €
Secours Catholique	Montaigu-Vendée		2 500 €
Protection Civile	Montaigu		120 €
ADSB Terres de Montaigu (Association Don du Sang Bénévole)	Montaigu-Vendée		1 250 €
Réseau d'échanges solidaire	Montaigu		850 €
Echanges et solidarités	Montaigu		350 €
Comité de soutien des usagers de l'Hôpital de Montaigu (CSUHM)	Montaigu		250 €
Vacances et Familles	La Roche sur Yon		270 €
Co-sensoriel	St Georges de Montaigu		250 €
Accompagnement – prévention			2 100 €
Entraid'Addict (Alcool Assistance)	Montaigu-Vendée		200 €
Les Amis de la Santé	Montaigu-Vendée		500 €
Solidarité Femmes 85	Montaigu-Vendée		1 000 €
Fédération des Malades et Handicapés (FMH) de Vendée	Montaigu-Vendée		250 €
Association des Accidentés de la Vie FNATH section de Montaigu	Montaigu-Vendée		150 €
Divers			150 €
Conciliateurs de Justice	Montaigu-Vendée		150 €
TOTAL			18 685 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le **19 FEV. 2026**

ID : 085-200081123-20260204-DEL20260204_01-DE

Vu les demandes de subventions présentées,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** le montant des subventions de fonctionnement à verser aux associations à vocation sociale au titre de l'année 2026 tel que présentées ci-dessus, conformément aux crédits prévus à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à leur versement.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Président du CCAS de
Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance publique du 4 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre février, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montaigu – Salle des Mariages, Place de l'Hôtel de Ville à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Date d'affichage de la convocation : 29 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Quorum : 7

Étaient présents (7) : Isabelle BLAINEAU – Cécilia GRENET – Laëtitia PAVAGEAU – Etienne COLMARD – Béatrice GOIN – Pascal LEVEILLER – Dominique TOLLEC

Etaient représentés (3) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Maryvonne DEL PINO a donné pouvoir à Laëtitia PAVAGEAU

Etaient absents excusés (2) : Gilbert FOURNIER – Sylvie POUPARD

Etait absente (1) : Marie-Bénédicte BOUCHIER

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Assistaient également à la réunion : Solène DA CUNHA-RADENAC, Directrice de la Santé et des Solidarités – Véronique BELLANGER, Responsable Action Sociale, France Service – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260204_02

Organisation des voyages Seniors en vacances – Programmation définitive et fixation des tarifs 2026

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée organise des voyages à destination des seniors de la commune en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour inscrire les voyages proposés dans le cadre de leur programme.

Cette dernière précise que le programme Seniors en vacances permet de proposer une sélection de séjours « tout compris hors transport » selon deux types de durée (5 jours / 4 nuits ou 8 jours / 7 nuits) et intégrant la pension complète, les animations et activités au sein et hors de l'équipement touristique.

Le programme porté par l'ANCV permet d'octroyer une aide financière de 176 € ou 212 € en fonction de la durée du séjour, aux seniors dont le revenu net imposable est inférieur aux montants indiqués ci-dessous :

Conditions de ressources (avis d'imposition 2025) :

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3
Personne seule	17 066 €	22 814 €	28 563 €	34 311 €	40 060 €
Couple marié ou pascé	-	-	32 199 €	37 948 €	43 696 €

Cette année trois séjours sont organisés et le montant de chacun se décompose ainsi :

	Séjour 5 jours Mûr-de- Bretagne (22)	Séjour 8 jours Bois d'Amont (39)	Séjour 8 jours Ambleteuse (62)
Coût du voyage	490,47 €	655,51 €	631,21 €
Aide CCAS	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Total sans aide ANCV	430,47 €	595,51 €	571,21 €
Aide ANCV	176,00 €	212,00 €	212,00 €
Total avec aide ANCV	254,47 €	383,51 €	359,21 €
Supplément chambre individuelle (pour la durée du séjour)	77,00 €	90,00 €	94,00 €

Considérant la présentation de la programmation 2026,
Considérant les tarifs présentés,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE la participation du CCAS à 60 euros par participant habitant Montaigu-Vendée et une fois par an,
- VALIDE l'organisation de trois voyages pour 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président à fixer les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les versements auprès des établissements concernés par les séjours,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents permettant la préparation des voyages 2026.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Président du CCAS de
Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*